Hébergements Mille et une Activités Familiales

Dépôt :

Balance :

Code :

Remboursement fait :

 Chalet :

 Ponton :

Remboursement reçu :

Cochez le chalet désiré

LOCATION DE CHALETS

|  |
| --- |
| CHALETS |
| Chalet Jaune | **Chalet Vert** | **Chalet Blanc** |
| 184, avenue des PinsSt-Jean-de-Matha, QuébecJOK 2S0 | 23, rue des Cèdres-du-LibanSt-Jean-de-Matha, QuébecJOK 2S0 | 27, rue des Cèdres-du-LibanSt-Jean-de-Matha, QuébecJOK 2S0 |

|  |
| --- |
| INFORMATIONS DU CLIENTRemplir cette section |
| Nom |  |
| Nom du conjoint |  |
| Adresse |  |
| Ville |  |
| Code postal |  |
| Téléphone cellulaire |  |
| Téléphone résidentiel |  |
| Courriel |  |
| Numéro permis de conduire |  |
| Profession |  |
| Entreprise |  |
| Contact d’urgence (nom) |  |
| Coordonnées |  |

Remplir cette section

|  |
| --- |
| DESCRIPTION DE LA LOCATION |
| Dates de location : |  |
| Heure d’arrivée et départÀ remplir seulement si vous avez convenu du prix avec les propriétaires | **Arrivée : 15h****Départ : 11h** |
| Nombre de nuits |  |
| Nombre de personnes |  |
| Nombre d’adultes |  |
| Nombre d’enfants |  |
| Animaux (maximum 10 lbs) |  |

|  |
| --- |
| TARIFICATION\* |
| Location du chalet | $ | Taxes incluses |
| Location du ponton | $ |  |
| Dépôt sécurité du chalet | 500 $ |  |
| Dépôt sécurité du ponton |  $ | (Un dépôt de 500$ est exigé) |
| TOTAL | $ |  |
| Avance exigible à la réservation de 500$ | **Payable immédiatement** |
| SOLDE DÛ | **$** | **Payable 20 jours avant votre arrivée** |

\*La réponse à la question secrète pour tout virement bancaire doit être**: chalet (tout en minuscule)**

**CONTRAT DE LOCATION INTERVENU**

|  |  |
| --- | --- |
| Entre : | Et :Remplir cette section |
| Patrick Gagné |  |
| 1690, rue Montarville |  |
| St-Bruno-de-Montarville, Québec |  |
| J3V 3T9 |  |
| (ci-après appelée le locateur) |  |

Bien lire les règlements

**LES PARTIES CONVIENNENT** :

1. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**
	1. Âge minimum pour réserver est de 30 ans. Un dépôt de sécurité plus élevé pourrait être requis selon l’âge des locataires si plus bas que 30 ans, selon la discrétion du propriétaire, au moment de la réservation.
	2. Un dépôt de cinq cents dollars (500$), effectué par virement bancaire à infochalet@immogpg.com est requis lors de la réservation. **La réponse à la question secrète pour tout virement bancaire doit être : chalet (tout en minuscule)**. Ce dépôt est remboursé si les conditions de location sont respectées, dans les 2 à 10 jours suivant votre départ.
	3. Le solde complet du montant de la location doit être acquitté vingt (20) jours avant la date d’occupation, par virement bancaire à infochalet@immogpg.com. **La réponse à la question secrète pour tout virement bancaire doit être : chalet (tout en minuscule)**. Aucun chèque personnel ne sera accepté dix-neuf (19) jours avant l’occupation. De plus, un dépôt de sécurité sera demandé pour s’assurer de la responsabilité des locataires envers le chalet. Il est remis 2 à 5 jours après le séjour.
	4. Si la réservation est effectuée dans les vingt (20) jours de la date d’occupation, le paiement complet est requis par virement bancaire infochalet@immogpg.com
	5. Politique d’annulation : aucune annulation n’est remboursable à l’intérieur d’un délai de quatre-vingt-neuf jours (89). Si l’annulation survient à plus de quatre-vingt-dix (90) jours, le dépôt de réservation exigé sera remboursé. **COVID : LE SÉJOUR SERA REMBOURSÉ SEULEMENT SI LE CHALET SE TROUVE EN ZONE ROUGE ET QUE LES POLITIQUES GOUVERNEMANTALES NOUS INTERDIT DE CIRCULER HORS DE NOTRE VILLE.**
	6. La sous-location est interdite.
	7. Responsabilité du propriétaire : le propriétaire n’assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes ou vols à l’égard du locataire et de ses invités, ni aux accidents pendant le séjour au chalet.
2. **CONDITIONS**
	1. Feu de camp doit être de hauteur minime à la place attribuée et éteint complètement si aucune surveillance. Veuillez vérifier auprès du **service incendie** si au moment de votre location il y a un avis temporaire d’interdiction de faire des feux à ciel ouvert.
	2. Les poubelles et recyclage **doivent être vidés** tels qu’à l’arrivée et mises dans le bac approprié au bord de la rue.
	3. Le chalet doit être laissé dans le même état d’ordre et de propreté que vous l’avez reçu. Veuillez prendre connaissance de la fiche « **Liste de contrôle** » laissé sur le comptoir à votre arrivée pour connaître toutes les choses à nettoyer avant votre départ. C’est pourquoi nous ne demandons aucun frais de ménage.
	4. Défense de fumer à l’intérieur du chalet **(cigarettes, chicha, cannabis).** Tous les fumeurs doivent **aller à l’extérieur** et doivent **ramasser tout mégot** lancé sur le gazon ou neige, advenant le cas. Utiliser un cendrier à cet effet, est fortement recommandé et toute brûlure des coussins extérieurs sera sanctionnée.
	5. Les petits animaux sont acceptés « avec autorisation du propriétaire **avec photo** de votre animal et un **supplément de 30$** ». Toutefois, le chalet Jaune n’accepte aucun animal. Pour le chalet Vert et le chalet Blanc, veuillez nous en aviser lors de votre réservation. Le locataire est responsable du comportement de son animal et des dommages qui pourraient être occasionnés au chalet, meubles, accessoires et au terrain. Tous excréments doivent évidemment être ramassés. De plus, **si vous utiliser des « pipi pads » veuillez en mettre deux (2) d’épaisseur** afin que l’urine ne s’imprègne pas dans le plancher. Merci.
	6. Vous devez respecter la tranquillité des lieux, des voisins et aucune musique forte n’est tolérée à l’extérieur du chalet**. Le haut-parleur « Marley** » doit demeurer en tout temps à l’intérieur du chalet.
	7. Tous les thermostats doivent être à quinze (15) degrés celcius lors du départ et le climatiseur doit être **remis à « DRY** ».
	8. Pour le **SPA**, **le remettre à 98 degré** et y déposer **3 PETITE pocks de chlore** OU **1 GROSSE pocks de chlore** dans le petit contenant flottant lors de votre départ. Important de **ne jamais** mettre quelque savon que ce soit dans le SPA. Merci.
	9. L’hiver, lors de chute de neige, l’escalier et l’entrée sont la responsabilité du locataire. Des pelles sont à disposition du locataire pour être bien déneigés.
	10. Les feux de foyer au salon doivent être complètement éteints lors de votre départ et le foyer nettoyé avant votre départ. Du bois de chauffage est à votre disposition dans le cabanon à côté du chalet.
	11. Bien verrouiller toutes les portes, portes-patio et fenêtres quand vous quitter le chalet.
	12. Des paddle boards et kayaks sont à votre disposition, veuillez **les replacer au même endroit que vous les avez pris** à la fin de votre séjour. Des gilets de sauvetage sont à votre disposition dans le cabanon côté du chalet.
	13. **Literie, serviette de douche et de plage ne sont pas comprises**. Veuillez les apporter de chez vous svp. Couettes et oreiller sont sur les lits. Veuillez aussi mettre vos propres taies d’oreiller si vous les utiliser. Merci.
	14. **Wifi illimité**. Le mot de passe est inscrit sur la feuille « liste de contrôle », placée sur le comptoir à votre arrivée.
	15. Vous devez en tout temps **respecter le nombre de personnes maximales indiquées sur le contrat** lors de la réservation. Des frais de vingt-cinq dollars (25$) sont chargés si le nombre de personnes dépasse quatorze (14) pour le chalet Jaune ou le chalet Vert et huit (8) pour le chalet Blanc. Notez de plus que nous devons toujours connaître le nombre de personnes qui seront présentes, c’est une question d’assurance, et ce pour tous les chalets (Jaune, Vert, Blanc). Merci.
	16. Prenez note que la télévision n’a pas le câble, elle est branchée sur un lecteur DVD et une panoplie de films pour enfants et familles sont à disposition.
	17. Veuillez laver le BBQ (grilles) à la fin de votre séjour et laisser le capot ouvert pour laisser aérer le BBQ. Nous aviser si la bonbonne de propane est vide.
	18. Pour ceux qui aiment le café, prenez note que nous disposons d’une **cafetière Keurig**. Prévoyez apporter des capsules de café. Une cafetière filtre est également disponible.
	19. Tout bris lors de votre séjour doit être signalé au propriétaire. Merci.
3. **DISPOSITIONS FINALES**
	1. Le locataire comprend et accepte les termes et conditions de location.
	2. Le locataire s’engage à s’assurer que toute personne présente dans l’unité de location a lu et compris ces conditions de location.
	3. Par sa signature, le locataire se rend responsable des pertes ou dommages causés par toute personne présente dans le chalet. Le locataire s’engage donc à rembourser les frais encourus afin de remplacer ou réparer, à la discrétion du locateur, d’éventuel bris ou manquement d’inventaire et comprend que les conditions contenues aux clauses deux (2) doivent être respectées.

Signer et dater

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le locataire Date

Patrick Gagné

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le locateur Date